

2D-DOC



Date de facture 02/02/2025
N° de facture 11039426850225

Remise à Zéro 01/03/2025
Fin d'engagement Date échue

N° de compte client 1.45335698
N° de ligne 06 81 50 61 39

M PIECOURT EMMANUEL
125 HAMEAU DE LAMADELEINE
82270 MONTPEZAT DE QUERCY

Bonjour, voici votre facture du 2 février 2025

	€ HT	€ TTC(*)
Montant prélevé le 14 février 2025		22,99
Vos services fournis par votre opérateur	19,16	22,99
Vos abonnements, forfaits et options	19,16	22,99
Vos communications (du 02/01 au 01/02)	0,00	0,00
Vos autres services et produits	0,00	0,00
Montant de la facture soumis à TVA	19,16	22,99
TVA 20,00 % payée sur les débits		3,83
Montant hors TVA soumis à une TVA à 20,00 %		19,16

(*) Les montants unitaires sont arrondis, leur somme peut différer du montant total.

Vous serez prélevé sur votre compte bancaire avec comme Référence Unique de Mandat (RUM) : BT11503YD2D78



Utilisateur de la ligne EMMANUEL PIECOURT	Numéro de la ligne 06 81 50 61 39	Annexe de la facture 11039426850225
--	--------------------------------------	--

	%TVA	€ HT	€ TTC(*)
Vos services fournis par votre opérateur		19,16	22,99
Vos abonnements, forfaits et options			22,99
Pour le mois à venir (du 02/02 au 01/03)			
· Forfait client 120Go 5G Avantages smartphone	20,00	25,83	30,99
· Economie B.iG	20,00	-6,67	-8,00
Vos communications (du 02/01 au 01/02)			0,00
décomptées de vos forfaits			
· 24:45:08 dans le cadre de vos Appels illimités 24h/24			
· 31 unités dans le cadre de vos SMS/MMS illimités 24h/24			
· 2 Go 316 dans le cadre de votre Internet décompté de votre forfait principal			
· 4 Go 744 dans le cadre de votre Internet décompté de vos recharges			
Vos autres services et produits (du 02/01 au 01/02)			0,00

(*) Les montants TTC sont arrondis, leur somme peut différer de celle reprise sur la facture.

Total pour cette ligne

22,99

Détail de votre facture du 2 février 2025

Vos services fournis par votre opérateur

Vos communications

décomptées de vos forfaits

Internet décompté de votre forfait principal 0,00

Rappel : 1ko = 1024 octets, 1Mo = 1024 ko

Date	Volume	Pays	Coût € TTC*
09/01	779 Mo 431	France	0,000
10/01	135 Mo 207	France	0,000
11/01	234 Mo 276	France	0,000
12/01	2 Mo 202	France	0,000
13/01	60 Mo 305	France	0,000
14/01	414 Mo 427	France	0,000
15/01	216 Mo 372	France	0,000
30/01	91 Mo 234	France	0,000
31/01	156 Mo 523	France	0,000
01/02	281 Mo 285	France	0,000

Internet décompté de vos recharges 0,00

Rappel : 1ko = 1024 octets, 1Mo = 1024 ko

Date	Volume	Pays	Coût € TTC*
02/01	15 Mo 947	France	0,000
03/01	412 Ko 164	France	0,000
04/01	130 Mo 923	France	0,000
05/01	30 Mo 704	France	0,000
06/01	33 Mo 456	France	0,000
07/01	41 Mo 128	France	0,000
08/01	558 Mo 419	France	0,000
09/01	148 Mo 848	France	0,000
15/01	701 Mo 723	France	0,000
16/01	118 Mo 501	France	0,000
17/01	78 Mo 173	France	0,000
18/01	87 Mo 013	France	0,000
19/01	739 Ko 725	France	0,000
20/01	11 Mo 753	France	0,000
21/01	665 Mo 047	France	0,000
22/01	771 Mo 731	France	0,000
23/01	753 Mo 692	France	0,000
24/01	85 Mo 833	France	0,000
25/01	98 Mo 221	France	0,000
26/01	791 Ko 537	France	0,000
27/01	12 Mo 117	France	0,000
28/01	13 Mo 408	France	0,000
29/01	484 Mo 602	France	0,000
30/01	14 Mo 471	France	0,000

Total de vos consommations 0,00

Tout est bien rangé dans cette facture

On récapitule ce qu'elle peut contenir ?

1 Vos services fournis par votre opérateur bien sûr

Vos abonnements, forfaits et options

C'est-à-dire votre forfait mensuel ainsi que ses options, remises déjà déduites.

Vos communications

Là, il s'agit uniquement des communications hors-forfait (ex. : appels vers ou depuis l'international, SMS, MMS et Internet mobile au-delà du forfait...).

Vos autres services et produits

Ici, on regroupe les frais ou achats ponctuels (recharges Internet mobile, vidéos à la demande, mise en service de ligne Bbox, frais de rejet de paiement ou de résiliation...).

Montant prélevé le 23 avril 2021		11,49
1	Vos services fournis par votre opérateur	0,00
	Vos abonnements, forfaits et options	0,00
	Vos communications (du 09/03 au 08/04)	0,00
	Vos autres services et produits	0,00
2	Vos services fournis par des tiers	0,00
	Vos services ponctuels	0,00
	Vos autres services de tiers (**)	3,49
3	Vos abonnements	3,49
	Mensualités de votre facilité de paiement pour votre équipement	8,00



Une facture détaillée avec les 10 chiffres des numéros de téléphone ?

Vous pouvez choisir l'option dans votre Espace Client et même demander vos précédentes factures avec un relevé à 10 chiffres.

2 Vos services de tiers

Les tiers, ce sont d'autres fournisseurs

Donc cela peut concerner des appels vers des numéros spéciaux ou courts, des appels ou SMS de vote ou de jeu TV, des achats de crédits de jeu, des services en ligne Internet+ et SMS+ (jeux, services de vidéo, sonneries, services de rencontre...).

Bon à savoir : toutes les coordonnées de ces fournisseurs de services sont sur le site surmafacture.fr

3 Des équipements à régler

Mensualité de votre facilité de paiement pour votre équipement

Ici, cela concerne un mobile acheté chez Bouygues Telecom et payé en plusieurs fois, en plus de votre forfait.

Avec l'app, maîtrisez vos dépenses

Sur l'appli Espace Client, vous pouvez, partout et tout le temps :

- ✓ Suivre votre consommation en temps réel,
- ✓ prévoir des alertes automatiques en cas de hors forfait sur les mobiles,
- ✓ bloquer un forfait pour éviter les dépassements de type numéros spéciaux, VOD, etc.,
- ✓ gérer vos achats ponctuels.

Pour télécharger l'appli Espace Client, il suffit de flasher ce code ci-dessous.



Votre Espace Client est aussi sur bouyguestelecom.fr, rubrique "Mon Compte".

Si vous avez encore des interrogations, on vous accompagne [ici](#)

Adresse : Bouygues Telecom - Service Client TSA 59013 - 60643 Chantilly Cedex

Par téléphone : Au 1064 du lundi au samedi de 8h à 20h. Depuis un mobile, appel gratuit puis mise en relation décomptée du forfait ou depuis un poste fixe, prix d'un appel local. Pour connaître l'ensemble de nos tarifs, rendez-vous sur bouyguestelecom.fr rubrique "Tarifs et conditions".

Il résulte des dispositions de l'article 256, I du CGI que le versement d'une somme d'un débiteur à son créancier ne peut être regardé comme la contrepartie d'une prestation de service entrant dans le champ de la TVA qu'à la condition qu'il existe un lien direct entre ce versement et une prestation individualisable.